



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°AO/Z00/DBA/015/2019

**POUR LA FOURNITURE ET LE DEPLOIEMENT DE LICENCES « MICROSOFT
WINDOWS SERVER 2019 »**

AVRIL 2019

1. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture et le déploiement de licences « Microsoft windows server 2019 », destinées à la migration des serveurs Windows 2008, qui hébergent notamment les systèmes de paiement, les infrastructures à clés publiques et les services d'impression.

2. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

3. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite de site dans le cadre du présent dossier d'appel d'offres.

4. Groupement

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises ou tout groupement d'entreprises. En outre, les candidats devront fournir tout document que la Banque Centrale viendrait à exiger avant l'attribution du marché.

En cas de groupement, la seule forme autorisée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

5. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30 %) de la valeur du contrat de base.

6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

7. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

10. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

11. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour la fourniture et le déploiement de licences « Microsoft windows server 2019».**

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DEPOUILLEMENT

Au centre

**Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)**

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous-contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable

11.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

11.2. Présentation du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

Chaque soumissionnaire doit faire une présentation générale de sa société et/ou de ses sous-traitants en précisant notamment la dénomination, l'adresse, les zones de couverture, les domaines d'activité, etc.

Par ailleurs, ils devront fournir trois (3) copies des documents relatifs au statut juridique et au numéro d'immatriculation de la société et communiquer leurs références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

Les soumissionnaires installés hors de la zone UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

11.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques des licences ;
 - la copie de la preuve de l'agrément de l'éditeur Microsoft Corporation ;
-

- la liste des références techniques similaires, appuyées par les attestations de bonne exécution ;
- la stratégie de déploiement des licences.

11.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Par ailleurs, ils devront être fermes et non révisables.

12. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour le **vendredi 26 avril 2019 à 17 H TU au plus tard.**

Les offres transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi jusqu'à la date d'ouverture des soumissions.

13. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

14. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

15. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

16. Délai et modalités d'activation des licences

Toutes les licences doivent être activées au plus tard trente (30) jours après la signature du contrat. A cet effet, le soumissionnaire retenu communiquera à la BCEAO, le fichier de téléchargement (ISO).

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

17. Durée de vie des licences

Les licences à déployer doivent être valables au moins jusqu'au 9 janvier 2029.

18. Montant du marché et règlement de la facture du fournisseur

Le montant total du marché sera réglé après l'activation des licences au plus tard trente (30) jours après la réception de la facture y afférente, accompagnée des documents justifiant leur activation.

19. Litiges et contestations

19.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

19.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

19.3 Les frais d'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

20. Informations complémentaires

20.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

20.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. La BCEAO n'est pas tenue de répondre à toutes les questions. Elle ne répondra qu'aux questions jugées pertinentes.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

ANNEXE : 1

Formulaire de soumission
(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Appel d'offres pour la fourniture et le déploiement de licences
« Microsoft windows server 2019 »

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix relative à la fourniture et au déploiement de licences «Microsoft windows server 2019 » pour un montant de.....FCFA HTVA ou.....euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES LICENCES

Les licences à déployer doivent répondre aux caractéristiques techniques minimales ci-après :

- Licences « Microsoft Windows Server 2019 » pour deux (2) serveurs physiques hôtes VMWare ESXi ayant quatre (4) processeurs chacun, chaque processeur disposant de dix-huit (18) cœurs et chacun des hôtes hébergeant un nombre illimité de machines virtuelles ;
- Licences « Microsoft Windows Server 2019 » pour trente-quatre (34) serveurs ayant au maximum deux (2) processeurs chacun, chaque processeur disposant de quatre (4) cœurs ;
- Fourniture d'un support d'installation de « Microsoft Windows Server 2019 », téléchargeable en ligne sur le site de Microsoft et mis à disposition par le fournisseur sous le format de fichier « ISO ».

Par ailleurs, les licences proposées doivent permettre un retour (rétrogradation) à la version Microsoft Windows Server 2016, en cas de besoin.
